

Bernard Tapie : "l'ancien président n'a pas cherché à m'aider, il n'a pas provoqué l'arbitrage"

L'homme d'affaires se défend par ailleurs écrivant, "non, je n'ai pas volé l'argent qui m'a finalement été attribué".

Bernard Tapie est toujours en garde à vue ce jeudi matin mais il trouve néanmoins le moyen de parler. Comment ? Par livre interposé. En effet, dans un ouvrage qui sort ce jeudi chez Plon, l'homme d'affaires raconte sa version de l'affaire qui l'oppose au Crédit Lyonnais. Et il protège Nicolas Sarkozy, de manière très claire. "L'ancien président n'a pas cherché à m'aider. Il n'a pas provoqué l'arbitrage" écrit-il. "Il n'a pas donné d'instructions en ma faveur à quiconque. Mais il ne s'est pas opposé à la procédure permettant de sortir d'un litige qui datait de? 1995. C'est tout" continue-t-il au sujet de l'arbitrage, qui lui a attribué 403 millions d'euros.

Quant à l'arbitrage, l'ancien ministre détaille la répartition : 45 millions d'euros liés à l'indemnisation du préjudice moral et 47 millions via sa société Groupe Bernard Tapie, soit environ 92 millions d'euros au total. "Non, je n'ai pas volé l'argent qui m'a finalement été attribué. (...) Non, je n'ai pas coûté un sou au contribuable à qui j'ai au contraire rapporté beaucoup" se défend-t-il. Il estime ainsi que la somme que lui a attribué le tribunal arbitral est sensiblement inférieure au préjudice subi à l'occasion de la vente de l'équipementier sportif Adidas, en 1993, au bénéfice du Crédit Lyonnais, alors banque publique.

Depuis des semaines, les circonstances de l'arbitrage font l'objet d'une information judiciaire, qui a mené, ces dernières semaines, à la mise en examen de trois personnes: Stéphane Richard, Jean-François Rocchi et Pierre Estoup.